



Délibération 2025.02.01

Délibération affichée
et exécutoire le :

13/02/25

Le 11 février 2025 à 19 heures 30, le Conseil Municipal, convoqué le 5 février 2025, s'est réuni en séance ordinaire et publique dans la salle habituelle de ses séances, sous la présidence du Maire, Monsieur MÉTIVIER Philippe.

Présents : MÉTIVIER Philippe, FOURRÉ Frédérique, CHABENAT Jean-Michel, MAILLET Cécile, MALASSINET Alain, PION Bruno, BAILLY Michèle, PERRICHON Didier, MAUCHIEN Anne, TARTIÈRE Steeven, DUVOUX Sylviane, FORBEAU Patrice, CAUDOUX Michel, HUIDO Etienne, SEBGO Brigitte, RIOULT Thierry.

Pouvoirs : CHAUVEAU Valérie à MAILLET Cécile, SURTEL Marie-Laure à DUVOUX Sylviane.

Demande de subvention DETR 2025 pour les travaux de l'église

Vu les conditions d'attribution des subventions de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'année 2025, et notamment la circulaire préfectorale du 19 décembre 2024 ;

Considérant que la commune de Vatan peut solliciter une subvention au titre de la DETR 2025 pour financer les travaux de restauration de l'église (rosace et contreforts), avec un ordre de priorité de 1/3 ;

Considérant que le plan de financement de cette opération est arrêté comme suit :

Désignation	Montant HT	%
Etat – DETR (priorité n°1)	34 099,43 €	25,35%
Département – FPPAC « fonds de protection du patrimoine architectural et culturel » (contreforts)	35 624,09 €	26,47%
Département – FPPAC « fonds de protection du patrimoine architectural et culturel » (rosace)	6 999,37 €	5,20%
Fondation du patrimoine – FRPCP « fonds régional pour le patrimoine culturel de proximité »	30 000,00 €	22,29%
Fondation du patrimoine - Collecte aux dons	14 390,00 €	10,69%
Commune de Vatan - Fonds propres	13 456,99 €	10,00%
TOTAL PROJET Lot 1 contreforts : 101 783,12 € Lot 2 rosace : 19 998,21 € Honoraires CIOFFI : 12 178,13 € Frais insertion NR : 610,42 €	134 569,88 €	100,00%

Sans discussion, le conseil municipal adopte à l'unanimité le plan de financement de cette opération et autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions prévues par ce plan.

Le Maire,
MÉTIVIER Philippe



Le secrétaire de séance,
DUVOUX Sylviane